

mis à des Canadiens de savoir où se trouvaient et comment se portaient les membres de leur famille en voyage à l'étranger et de leur envoyer des fonds s'ils en avaient besoin.

Le 1^{er} avril 1976, pour faire face à des obligations financières croissantes, le droit de passeport a été majoré de 2 dollars, passant ainsi à 12 dollars.